





ARTISANAT



I- Analyse situationnelle

Le programme d'appui au développement du secteur de l'artisanat tel que décliné dans le PAG 2016-2021 visait à accroître la production du secteur, construire et équiper les infrastructures d'appui au développement de l'artisanat, renforcer les capacités techniques des artisans, et réviser les textes régissant le secteur dans le sens de la professionnalisation et de la modernisation.

L'analyse contextuelle et situationnelle de mise en œuvre des réformes et actions au cours du quinquennat 2016-2021 avait révélé que le système de planification ne permettait pas l'exécution effective et à bonne date des activités programmées dans le secteur de l'artisanat. Le manque d'un cadre de performance cohérent et de données sur les indicateurs de suivi-évaluation était plus prononcé pour les cibles re-

latives au secteur de l'Artisanat. En outre, plusieurs données produites souffrent encore de manque de fiabilité à cause, de l'inefficacité de la coordination des activités résultant du faible fonctionnement des structures en charge de la mise en œuvre de ces réformes. Ce faisant, il est observé une insuffisance dans la coordination et l'harmonisation des méthodes de collecte et de traitement des informations et des données.

Toutefois, l'état de mise en œuvre du PAG 2016-2021 indique que des progrès ont été accomplis au 31 décembre 2020. Les deux réformes prioritaires prévues dans le PAG 2016-2021 pour le secteur de l'artisanat ont été mises en œuvre. Il s'agit du recensement national des artisans et de l'adoption d'une loi portant création de la Chambre des métiers de l'artisanat. D'autres actions démarrées sont toujours en cours :

Action 1

Organisation des élections des membres du Bureau de la Chambre des métiers de l'artisanat

Action 2

Elaboration et approbation des textes d'application du code communautaire de l'UEMOA



Pour améliorer efficacement la contribution du secteur de l'artisanat à la croissance économique, il s'est révélé nécessaire de mettre en place un vaste programme de professionnalisation du secteur. C'est ainsi que le Gouvernement a prévu, à travers le PAG 2016-2021, d'accompagner les artisans, les former afin de les professionnaliser à travers la composante formation du projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH). Pour y arriver, les interventions du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi sont

allées dans le sens d'accompagner les artisans à travers les différents types de formation dispensés et les appuis au financement adapté aux entreprises artisanales pour les rendre compétitives. Un travail de base, devant faciliter les interventions du Ministère à leur endroit, a été réalisé à travers le Recensement National des Artisans.

Au titre du deuxième quinquennat (2021-2026), il est prévu une seule réforme :



II- Principale réforme



Poursuite de la réorganisation du secteur de l'artisanat en vue de sa professionnalisation et de sa modernisation.



III- Programmation des activités pour la période 2021-2026

Pour la période 2021-2026, au titre des interventions programmées, un seul projet a été retenu dans le secteur de l'artisanat pour un coût total de 8 milliards de FCFA. Il s'agit de la phase II du Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat au Bénin (PDSAB II). Ce projet, sous financement de la BOAD, est en cours d'étude de faisabilité.

Par ailleurs, certaines interventions relatives à l'artisanat sont intégrées à des projets des secteurs cadre de vie et protection sociale, notamment la réalisation d'infrastructures pour la galerie des arts et le nouveau centre artisanal (Espace UNAFRICA), et le programme du renforcement des capacités des artisans à travers ARCH (formation et financement).

Activités programmées	Nombre	Montant (milliards FCFA)		Programmation financière annuelle 2021-2026 (milliards FCFA)					
		Exécuté 2016-2020	Prévu 2021-2026	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nouveau projet	1	-	8		1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Projets en cours (PAG 2016-2021 à poursuivre)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	8	0	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6

IV- Projet

- ▶ Développement du Secteur de l'Artisanat au Bénin (PDSAB II)

“

**Améliorer
efficacement
la contribution
de l'artisanat
à la croissance
économique**

”





Développement du Secteur de l'Artisanat au Bénin (PDSAB II)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

Accroître la production du secteur de l'artisanat par le renforcement des capacités techniques des artisans et la construction, l'équipement des infrastructures d'appui au développement de l'artisanat

Résultats attendus

- › La Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin (CMA) et ses délégations départementales bénéficient d'un appui institutionnel et matériel
- › Les centres de ressources technologiques pour l'artisanat sont construits et fonctionnels au niveau des pôles interdépartementaux
- › Près de 500 entreprises artisanales sont structurées et compétitives sur le marché national et international

Zone d'intervention et/ou d'impact

Tout le territoire du Bénin

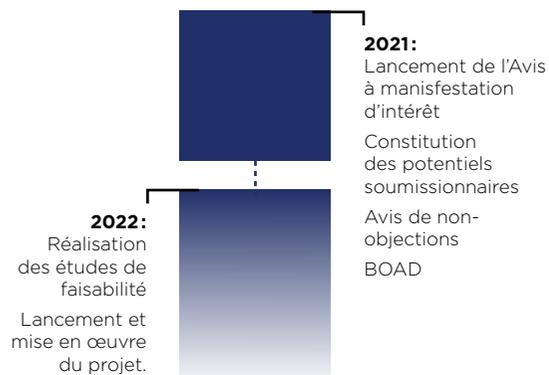
Cadre institutionnel

Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi

Coût/financement



Calendrier indicatif de mise en œuvre



Description des interventions prévues

- › Appui à la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin (CMA-Bénin)
- › Développement des entreprises artisanales autour des métiers porteurs
- › Développement des compétences entrepreneuriales des artisans
- › Promotion des investissements en équipement au profit des entreprises artisanales

